

*AN S\*2347*

« A tous ceulz que ces lettres verront Jehan Hermet chevalier garde de la prevosté de Paris salut. Savoir faisons que par devant nous vu en jugement Guillaume de Mory demeurant a Villepainte lequel advoua tenir et tenir a une seule foy et hommage de religieuse personne et honneste monseigneur l'abbé de Saint Denis en France la moitié du four de Villepainte au quel toute la ville est banne avecques tous les prouffis, emolumes et revenues appartenant audit four. En temoignage de ce que nous avons mis a ces lettres le scel de la prevosté de Paris l'an de grace mil CCC soixante cinq le mardy XXIIe jour de juillet. »